

La violence envers les femmes en milieu urbain

Analyse du problème selon
une perspective de genre



Urban
Management
Programme

Série PGU Document de travail 17



Ce document a été préparé et édité par Soraya Smaoun

Remerciements

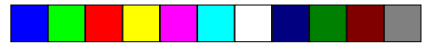
Ce travail a bénéficié de commentaires et remarques substantifs de nombreuses personnes. L'auteur tient à exprimer ses remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail. De plus, l'auteur remercie ses collègues d'Habitat et en particulier le Programme de Gestion Urbaine, le programme Pour des Villes Plus Sûres et le programme Femmes et Habitat pour leurs riches observations et suggestions lors des différentes étapes de la rédaction de cette étude. Une reconnaissance particulière va à Franz Vanderschueren et à Paul Taylor qui ont tous les deux activement supporté ce travail dès le début et ont personnellement contribué à son déroulement. Enfin, l'auteur souhaite souligner la contribution décisive des partenaires du programme Pour des Villes Plus Sûres aux études de cas décrites dans ce travail.

Ce document a été préparé avec le support des programmes Villes Plus Sûres et le Programme Femmes et Habitat du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains. Les observations, interprétations et conclusions figurant dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du CNUEH/PGU ou des organisations qui lui sont affiliées.

Nairobi, avril 2000

Série PGU Document de travail 17

Programme de Gestion Urbaine	Programme Pour de Villes Plus Sûres	Programme Femmes et Habitat
Le Coordinateur	Le point focal Genre	Le Coordinateur
Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains	Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains	Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains
P.O. Box 30030	P.O Box 30030	P.O. Box 30030
Nairobi, Kenya	Nairobi, Kenya	Nairobi, Kenya
Tel: (254-2) 62 32 16	Tel: (254-2) 62 35 00	Tel: (254-2) 62 30 30/1
Fax: (254-2) 62 35 36	Fax: (254-2) 62 35 00	Fax: (254-2) 62 42 65/6
E-mail: Dinesh.Mehta@unchs.org	E-mail: Soraya.Smaoun@unchs.org	E-mail: catalina.trujillo@unchs.org



Résumé analytique

Si l'apport des femmes dans les sociétés d'aujourd'hui est primordial et indiscutable, leur statut n'atteint nul part celui des hommes. Les femmes constituent encore trop souvent un groupe sans pouvoir, qui manque d'opportunités en termes d'éducation, d'accès aux ressources économiques et sociales, dans une société qui reste largement discriminatoire à leur égard.


Les femmes représentent une catégorie vulnérable dans tous les domaines. Concernant la problématique qui nous intéresse ici, la violence, le constat est révélateur et sans appel : non seulement les femmes sont particulièrement touchées par de nombreuses formes de violences mais celles-ci se déroulent le plus souvent au sein de l'espace qui devrait être le plus sûr pour elles : la sphère privée. Comme le Programme des Nations Unies pour le Développement le mentionne dans son rapport annuel sur le développement humain (en 1995) : « Dans aucune société, les femmes ne sont traitées comme les égales des hommes. L'insécurité les poursuit de leur berceau à leur tombe...De l'enfance à l'adulte, elles sont abusées à cause de leur genre ».

Par ailleurs, le contexte social dans son ensemble semble favoriser la violence envers les femmes. Les images qui dévaluent et dévalorisent les femmes sont communes et légitiment la violence à leur égard. Les pratiques culturelles et le système patriarcal - qui régit les sociétés modernes - définissent les besoins des femmes en fonction de ceux des hommes et subordonnés à ces derniers.

Mais comment définir la violence dirigée envers les femmes ? Faut-il y voir la seule violence physique, manifestation la plus évidente mais peut-être aussi la plus restrictive car négligeant les effets psychologiques qui l'accompagnent ? Faut-il y voir un usage de la force employée par les hommes afin de perpétuer la domination masculine ? En 1992, le Comité pour l'Élimination des Discriminations envers les Femmes soumet une première déclaration sur la violence contre les femmes qui fut approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993. Cette déclaration reconnaît que la violence contre les femmes est un obstacle à l'égalité, au développement et à la paix et que les chances qu'ont les femmes d'atteindre une égalité légale, socio-économique et politique sont constamment limitées par la violence qui s'exerce à leur égard. L'article 1 de ce texte définit l'expression « violence à l'égard des femmes » comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »¹.

Au vu des interrogations précédentes, la définition de la violence la plus satisfaisante

¹ In Hanna Binstock, *Violence Within Couples, Legal Treatment. Review of Progress and Results*. Economic Commission for Latin America and the Caribbean, Women and Development Unit, United Nations, Santiago, Chile, September 1998.



dans laquelle s'inscrit cette réflexion est la suivante : «Tout acte de force physique ou verbale, coercition ou atteinte à la vie, dirigée envers une femme, une jeune fille ou une fillette, qui cause un dommage physique ou psychologique, une humiliation ou une privation arbitraire de la liberté et qui perpétue la subordination de la femme.»²

C'est parce que la violence envers les femmes est profondément ancrée dans les pratiques sociales et culturelles, et considérée essentiellement du ressort de la sphère privée qu'il est difficile d'en mesurer l'étendue et d'analyser la profondeur du problème. Toutefois, en dépit de la difficulté de l'exercice, l'enjeu est de taille : le développement des villes de demain ne pourra se faire de façon harmonieuse si elles sont incapables de répondre aux droits et aspirations de la moitié de leurs habitants.

Cet article sur la violence envers les femmes dans la sphère urbaine tente de faire le point sur la situation que des milliers de femmes vivent chaque jour à travers le monde. Il s'attache aux formes de violences perpétrées envers les femmes les plus éclairantes pour notre propos : violences liées aux contraintes structurelles de la vie moderne, violences domestiques, violences envers les groupes les plus vulnérables. En effet, le but de ce travail n'est pas de faire un inventaire exhaustif de toutes les violences qui touchent les femmes. Par exemple, les excisions ou mutilations sexuelles que subissent les femmes dans certaines cultures traditionnelles ne seront pas traitées ici, ce problème aux origines et impacts trop vastes méritant de faire l'objet d'un autre travail. De même, les harcèlements sur le lieu du travail seront implicitement considérés dans la partie sur la violence envers les femmes en milieu urbain. Enfin, la violence domestique sera principalement axée sur les hommes violents qui battent leurs partenaires.

Le but de cet travail est plutôt d'apporter un éclairage sur cette problématique très large, afin de saisir l'ampleur du phénomène, en analyser les causes profondes et tenter de développer des stratégies d'intervention et de lutte appropriées. Le but de ce travail est aussi de montrer que nous ne serons pas capables de réduire la violence urbaine si nous continuons à catégoriser la violence domestique comme une affaire privée. La lutte contre la violence urbaine passe par la compréhension qu'il existe une corrélation entre la violence domestique et la violence dans la rue. Les impacts de la violence domestique dépassent la famille et affectent la société dans son ensemble et non pas seulement les victimes.

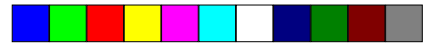
Dans un premier temps, il nous a semblé utile de repositionner le débat sur la question en s'attachant à l'étude critique des différentes théories sociologiques et criminologiques qui ont été élaborées sur ce thème, inspirées des recherches anglo-saxonnes. La deuxième partie de ce document est consacré à la violence domestique, afin de mettre en exergue les formes de violence dans la sphère privée et ces interactions très étroites avec la sphère publique. La dernière partie tente de faire le point sur cette dernière forme de violence en s'attachant à formuler des propositions concrètes de lutte dans lesquelles violence privée et publique

² In S. Jan, «de la violence sous toutes ses formes», in *Femmes, le Mauvais Genre ?*, le Monde Diplomatique, Manière de voir, n°44, mars-avril 1999.

seraient prises en compte.

Table des matières

Remerciements	iii
Résumé Analytique	v
PREMIERE PARTIE : Le débat théorique sur la question des femmes et de la violence	1
I L'ANALYSE CRIMINOLOGIQUE TRADITIONNELLE	1
1.1 Conceptualisation de la violence.....	1
A) L'importance accordée à la sphère publique dans l'analyse de la violence.....	1
B) Les explications traditionnelles des causes de la violence.....	3
1.2 Impacts sur les politiques de prévention et de traitement	4
A) Les politiques de prévention se cantonnent à l'espace public	4
B) Les politiques de traitement se centrent sur l'offenseur et rarement sur la victime.....	5
II LES MANQUES DE LA CRIMINOLOGIE TRADITIONNELLE DANS L'ANALYSE DE LA VIOLENCE ET LES APPORTS DES AUTRES ANALYSES	5
2.1 Les manques et échecs de la criminologie à comprendre et analyser la violence des hommes envers les femmes	5
A) Le contexte: une société patriarcale qui ne décourage pas, voire encourage la violence des hommes envers les femmes	6
B) La prise en compte du genre dans l'analyse	7
2.2 Les apports des autres analyses	8
DEUXIEME PARTIE : La violence domestique comme élément central de la violence envers les femmes et les initiatives de lutte contre cette violence	10
I LA VIOLENCE DOMESTIQUE : DEFINITION, DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES, CAUSES ET IMPACTS	10
1.1 Quelques données sur le phénomène.....	10
A) Données qualitatives sur la violence domestique.....	11
B) Quelques données chiffrées	13
1.2 Causes et impacts de la violence domestique	14
A) Les causes.....	14



B) Effets et impacts	17
II QUELLES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE ?	19
2.1 Utiliser la loi pour contrer la violence domestique.....	19
A) La voie légale.....	19
B) Améliorer le rôle et les interventions de la police en matière de violence domestique.....	22
2.2 les mesures d'aide aux victimes	24
2.3 les autres initiatives de lutte contre la violence domestique.....	27
A) Travailler avec les agresseurs.....	27
B) Mener des actions de sensibilisation et d'éducation dans une optique préventive.....	29
TROISIEME PARTIE: Femmes et violence en milieu urbain	31
I COMMENT S'EXPRIME LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES DANS LA SPHERE PUBLIQUE ?	31
1.1 La violence envers les femmes en milieu urbain, quelques faits	31
A) Les femmes : une catégorie vulnérable à la violence en ville	31
B) Peur et sentiment d'insécurité dans la ville	32
1.2 Les impacts différenciés de la violence.....	32
A) Les impacts différenciés de la violence selon l'âge, le groupe social et l'origine des victimes.	32
B) Les groupes marginaux sont aussi particulièrement vulnérables à la violence et à ses impacts.....	34
II VERS UNE MEILLEURE APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC ET UNE AMELIORATION DE LA SECURITE DES FEMMES EN VILLE	35
2.1 Reconnaître le droit des femmes à la ville	35
A) Une prise de conscience mondiale	35
B) Pour une meilleure implication des femmes dans la gestion de la ville ..	37
2.2 Le gouvernement de la ville, un acteur de premier plan dans toute stratégie de lutte contre la violence envers les femmes.....	39
A) La sécurité des femmes en ville, une priorité incontournable.....	39
B) Des politiques de prévention efficaces.....	40
C) Quelques principes d'action pour les pays du Sud	43
Conclusion.....	48
Bibliographie	49